

# Conférence des Financeurs Alsace

Présentation des appels à projets 2025





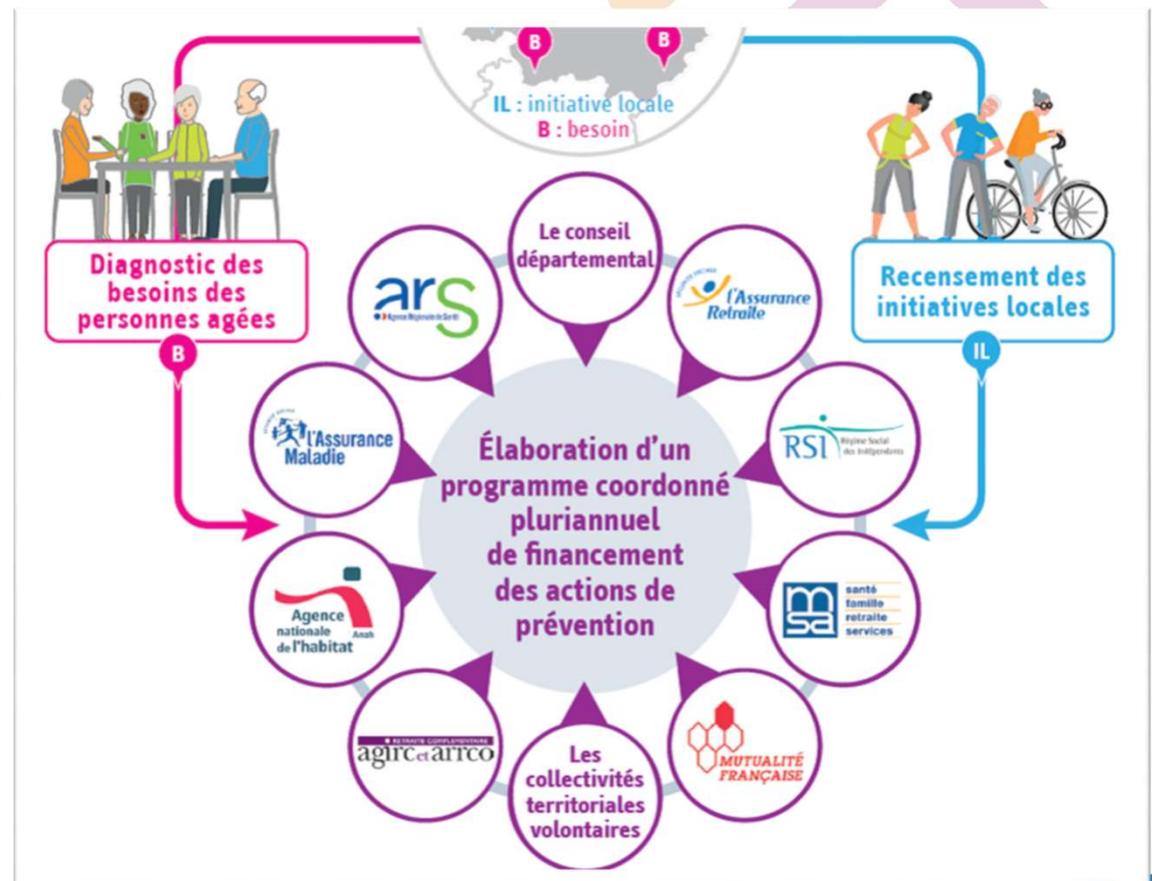
## **Qu'est-ce que la Conférence des Financeurs**

---

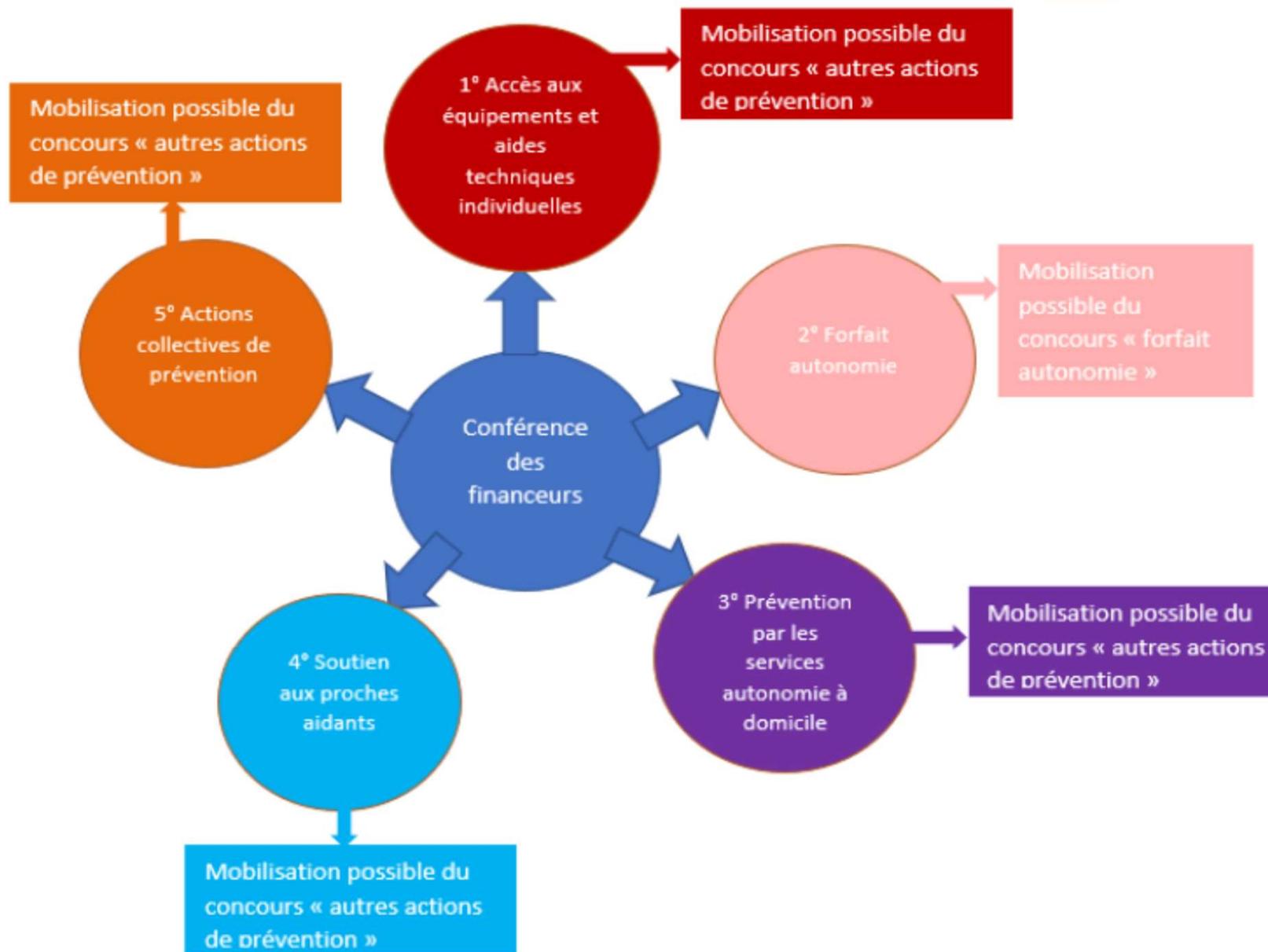
# La Conférence des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des seniors

## Grands principes

- Créée par la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement
- Une Conférence des Financeurs installée dans chaque Département
- Une instance présidée par le Conseil départemental et vice présidée par l'ARS
- Au service du développement de politiques coordonnées de prévention de la perte d'autonomie : coordonnées dans leur public cible, leur contenu, leur déploiement territorial
- Financement par la CNSA



## Les axes d'intervention de la Conférence des Financeurs



## Objectifs des 4 dispositifs

---

- **Domicile :**

Faire émerger, susciter et soutenir les projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors de 60 ans et plus résidant encore à domicile

- **Etablissements :**

Faire émerger et susciter des projets d'actions collectives et individuelles de ralentissement de la perte d'autonomie à destination des seniors de 60 ans et plus résident en établissements.

- **Aide aux aidants :**

Faire émerger des projets pour soutenir les proches aidants des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap

- **Aides techniques :**

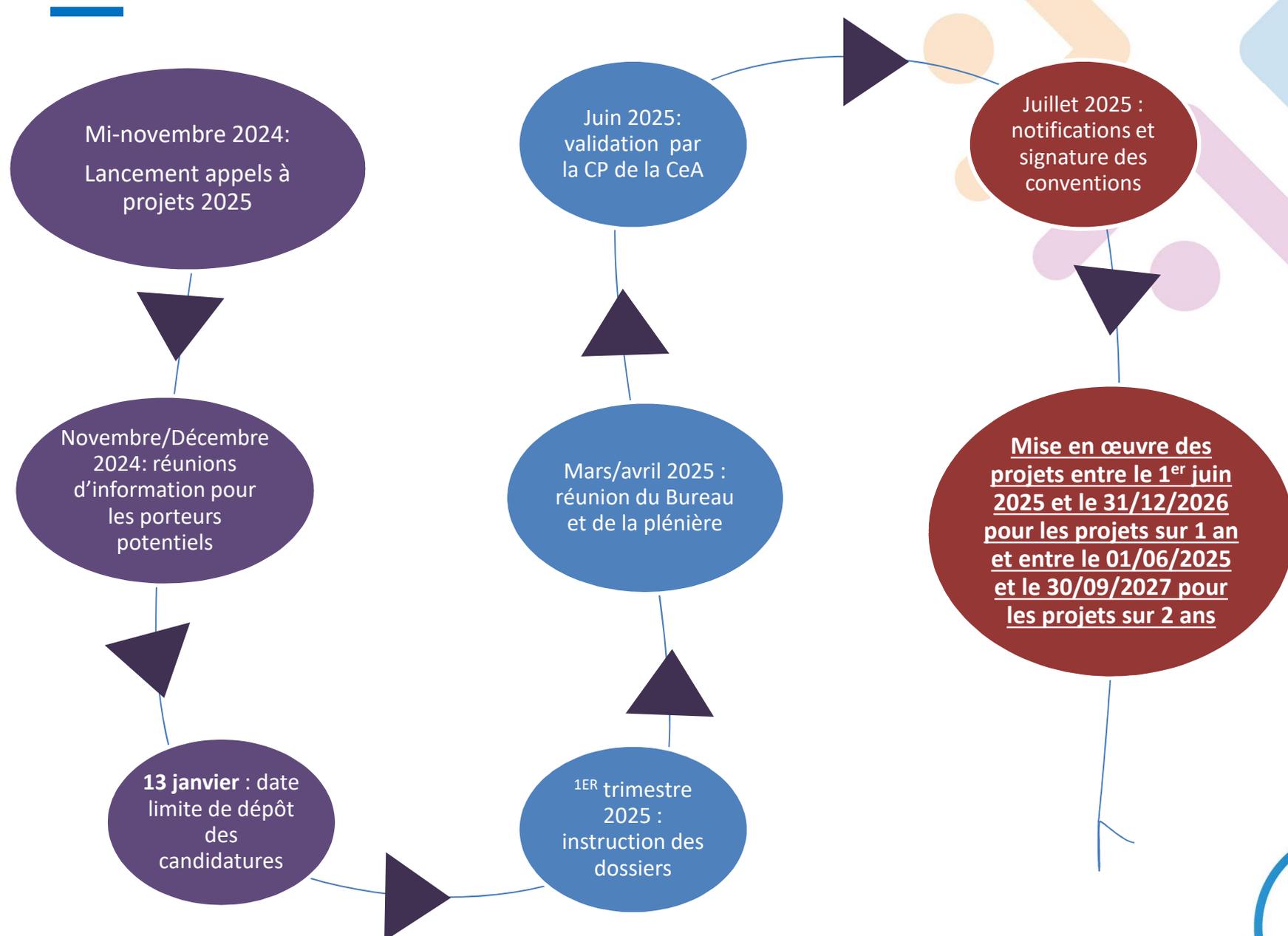
Faire émerger et soutenir des projets améliorant l'accès et l'utilisation d'équipements et aides techniques pour les seniors



## **Les appels à projets 2025**



## Calendrier proposé pour 2025



## Principes de la Conférence des Financeurs



- **Qu'est ce que la prévention ?**

Un ensemble d'actions visant à anticiper et accompagner les effets du vieillissement, se traduisant par une approche globale dans le but d'influencer positivement le quotidien des personnes, de susciter leur participation aux pratiques préventives et de s'ancrer au niveau des territoires en termes de politiques publiques

- Financement alloué pour la mise en œuvre d'un projet et non une subvention du fonctionnement de la structure ou une aide à l'investissement

- **Priorité aux initiatives locales et à l'ancrage territorial des projets**
- **Priorité aux projets à destination des personnes les plus fragiles**

## Les éléments du dossier de candidature

---

- Contact du porteur de projet
- Expérience de la structure
- Bilan des projets précédemment financés par la Conférence des Financeurs
- Présentation du projet
- Les objectifs
- Localisation des actions
- Les différents partenaires impliqués dans le projet
- Suivi des participants et évaluation de l'impact des actions
- Budget global et ventilation par année civile



## Les dépenses éligibles

---

- Les prestations externes,
- Les frais de personnel dès lors qu'ils constituent un surcoût (heures supplémentaires) directement rattachables à une action de prévention nouvelle ou supplémentaire et le temps de travail des salariés qui interviennent directement en face à face auprès des seniors (seul ce temps d'intervention est éligible à la subvention)
- Une partie des frais généraux : max 5% du coût du projet,
- Une partie des frais de gestion et de coordination : max 15% du coût du projet,
- Le matériel ou petit équipement non amortissable, strictement nécessaire à la réalisation de l'action,
- Le transport des participants fragiles et isolés pour se rendre sur le lieu de l'action.

## Les dépenses non éligibles

---

- Les frais de convivialité, repas, denrées alimentaires, consommables,
- Les dépenses d'investissement faisant l'objet d'un amortissement comptable,
- Les actes de santé pris en charge par l'assurance maladie,
- Les frais de personnel des salariés déjà en poste dans la structure sauf temps d'intervention direct auprès des seniors
- Les dépenses liées au fonctionnement d'un dispositif permanent : financement d'un poste pérenne par exemple (sauf pour l'expérimentation des coordonnateurs seniors/chargé de mission stratégie prévention seniors)

## Les engagements du porteur de projet

---

- Les porteurs doivent déposer des dossiers complets, signés par le représentant légal, sans quoi il ne pourra être étudié
- Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'octroi des fonds : celle-ci précise les engagements réciproques des signataires.
- Les porteurs bénéficiant d'un soutien financier s'engagent à :
  - ✓ Tenir régulièrement le secrétariat de la Conférence des Financeurs informé de la mise en œuvre des actions et à prévenir de toute difficulté rencontrée
  - ✓ Communiquer sur le soutien financier accordé, notamment par l'apposition des logos adéquats
  - ✓ Mettre en place un suivi des participants adéquat afin de renseigner les bilans
  - ✓ Compléter les bilans intermédiaires et finaux en respectant les échéances données

# Critères de sélection des projets



## 1. Stratégie et pertinence du projet

- Caractère novateur ou complémentaire à l'existant, argumentaire étayé, partenariat établi et avéré, légitimité et expérience du porteur dans le champ de l'aide aux aidants, objectifs clairement définis et atteignables

## 2. Modalités

- Descriptif détaillé de l'action, de la méthodologie, pertinence par rapport aux objectifs et public visé (périodicité, modalités, accessibilité) localisation des actions, suffisance des moyens et qualification avérée des intervenants, outils de communication de déroulement du projet

## 3. Budget

- Caractère raisonnable (justificatifs/devis fournis, frais de coordination et frais généraux limités)

## 4. Suivi et impact

- Suivi des participants, indicateurs d'impact identifiés et outils fournis

⇒ **Réelle atteinte du public cible, mesure de l'impact sur la prévention de la perte d'autonomie, identifier les actions les plus efficaces**



## **L'appel à projets 2025 DOMICILE**

---

## Les objectifs de l'appel à projets



L'appel à projets validé par les membres de la Conférence des Financeurs le poursuit les objectifs suivants :

1. Faire émerger, susciter et soutenir des projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des **séniors de 60 ans et plus résidant encore à leur domicile**
2. De passer les messages de **prévention et de sensibilisation** à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge notamment au moment clef du passage à la retraite ;
3. D'agir sur **les facteurs** ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes... ) ;
4. **D'améliorer la qualité** de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

- **Priorité aux initiatives locales et à l'ancrage territorial des projets**
- **Priorité aux projets qui ciblent les séniors les plus fragiles**

## Récapitulatif des 8 thématiques ouvertes

Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes, équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux séniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité.
Nutrition	Nutrition, dénutrition, carences alimentaires, obésité, diététique.
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles.
Épanouissement personnel, bien être, prévention de la dépression	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art- thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : les techniques proposées doivent contribuer à une action de la prévention de la perte d'autonomie et pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des séniors et la préservation de leur autonomie. Elle doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sut un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes.
Sécurité routière et mobilité	En situation de conduite automobile, de déplacement en bicyclette ou en tant que piéton : perte sensorielle, incompatibilités entre la conduite et la prise de certains médicaments ou traitements, répercussion de maladies ou de la perte d'autonomie sur les capacités à appréhender l'environnement routier. Favoriser l'autonomie dans l'utilisation des transports en commun, accompagner les séniors dans le repérage des trajet, l'achat des titres de transport, ...
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention.
Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie	Actions de sensibilisation à l'acquisition d'aides techniques ou à l'adaptation du logement. Ou projets multithématiques, portés notamment par des acteurs locaux.
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées.

## Rappel des focus pour 2025

---



- Priorité aux projets d'activités physiques adaptées, en lien avec [le Plan National Anti-chutes,](#)
- Projets combinant activité physique adaptée et nutrition car ce sont deux déterminants essentiels de l'autonomie,
- Priorité aux projets à destination des personnes handicapées vieillissantes.
- Les EHPA, résidences services et résidences seniors émarginent au dispositif DOMICILE. Possibilité de financement sur 3 projets par structure maximum.

## Zoom sur les attentes pour 2025

---

- Prise en compte plus importante des bilans des projets précédemment soutenus
- Justification de partenariats pour la mise en place des actions → lettres d'engagements/intention obligatoires ( à ajouter à la fin lors du dépôt du projet )
- Frais de communication : spécifiques à l'action, justifiés et proportionnés !

## Modalités d'intervention

---

### Type action :

- Actions collectives de prévention
- Sauf pour les SPASAD/Services Autonomie Domicile qui pourront proposer des actions collectives ou individuelles de prévention
- Sauf accompagnement individuel pour les plus fragiles et isolés en préalable à la participation à des actions collectives

### Format des actions :

- Conférence-débat (minimum 20 participants)
- Forum (minimum 50 participants)
- Ateliers (minimum 8 participants)
- Action de sensibilisation
- Autre format innovant ou expérimental, permettant notamment une adaptation de l'action à une évolution des contraintes sanitaires.

### Localisation des actions, territoires prioritaires :

- Territoires ruraux isolés
- Territoires "politique de la Ville"





## **L'appel à projets 2025 ETABLISSEMENT**



## Les objectifs de l'appel à projets

---

L'appel à projets validé par les membres de la Conférence des Financeurs le poursuit les objectifs suivants :

1. Ralentir, limiter, stabiliser ou retarder la perte d'autonomie des résidents en agissant sur leur capital santé, leur bien-être, et la qualité de leur environnement social.
2. Agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...),
3. Améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

## Les objectifs de l'appel à projets

---

### **Projets d'actions collectives pouvant inclure un volet individuel pour toucher les résidents qui restent en chambre :**

- D'agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...);
- D'améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie (hors cadre bâti).

*> En EHPAD, on cherche à développer des projets pour maintenir le plus possible les facultés des personnes en permettant le financement d'actions positives et valorisantes pour les résidents.*

*> Attention à la distinction : animation - prévention*

# Les 8 thématiques ouvertes

Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes, équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux séniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité
Alimentation et nutrition	Nutrition/dénutrition (ex : ateliers de type « bien se nourrir », prise en compte des saveurs par les différents sens ...), repérage des troubles de la déglutition
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles
Épanouissement personnel, promotion du bien-être et du lien social, estime de soi	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art- thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : *les techniques proposées doivent pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des séniors et le maintien de leur niveau d'autonomie, *les actions d'épanouissement personnel doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier de leurs compétences via la présentation d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sut un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes. Les massages bien être (effleurage, modelage, toucher relationnel) peuvent être pris en compte sous réserve d'émarger aux points d'attention ci-dessus. En revanche, les massages de soins sont exclus.
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention
Prévention de la dépression	Repérage des états dépressifs, techniques collectives de lutte contre la dépression
Déficience sensorielle	Dépistage des déficiences visuelles ou auditives et activités visant à favoriser/r la communication
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées. En lien direct avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement si le projet est porté par l'association.

## Modalités d'intervention

---

- Les actions proposées doivent avoir un caractère collectif et s'inscrire dans le périmètre et les thématiques d'interventions mentionnées ci-dessus. Cependant, possibilité d'accepter des projets proposant un mixte entre actions individuelles et actions collectives.
- Les actions sont proposées gratuitement aux bénéficiaires.
- Les actions collectives pourront prendre différentes formes comme des ateliers, conférences... être ponctuelles ou cycliques, mais devront permettre de stimuler l'autonomie tout en créant du lien social et en atténuant les fragilités.

**Une attention particulière sera accordée aux projets portés ou s'adressant à des établissements n'ayant pas encore bénéficié d'un soutien de la Conférence des Financeurs.**

## Zoom sur les attentes pour 2025

---

- La préservation du lien social : au-delà de l'animation et la sortie (qui ne pourront pas faire l'objet de subvention), proposer des actions de prévention par exemple en s'appuyant sur un vecteur culturel, ou des actions intergénérationnelles (en lien avec réminiscence/mémoire...),
- Projets combinant activité physique et nutrition
- Projets spécifiques à destination des personnes handicapées vieillissantes
- L'ouverture de l'établissement sur et vers l'extérieur,
- La manière dont les familles et les bénévoles sont intégrés à la conception et à la mise en œuvre du projet, notamment si les actions peuvent être pérennisées par ce biais,
- La participation des résidents très dépendants à tout ou partie des actions.

## Quelques règles à avoir en tête pour 2025

---

- Les EHPA, résidences service et résidences seniors émergent au dispositif DOMICILE. Financement de 3 projets par structure maximum.
- 3 actions pour les établissements de moins de 90 lits et 5 actions maximum pour les établissements de plus de 90 lits par site. Cette règle s'applique sur l'ensemble des actions financées dans l'établissement, y compris les actions programmées dans l'établissement par un partenaire extérieur et financées par la Conférence des Financeurs.
- Prise en compte plus importante des bilans des projets précédemment soutenus
- Justification de partenariats pour la mise en place des actions → lettres d'engagements/intention obligatoires ( à ajouter à la fin lors du dépôt du projet )
- Pour la communication, sauf exception, pas de frais de communication à prévoir.
- Les actions de prévention proposées en résidence Autonomie s'inscrivent quant à elles dans les financements alloués au titre du forfait autonomie et ne sont donc pas éligibles au présent appel à projets.



**L'appel à projets  
2025 AIDES  
TECHNIQUES**

---

## Les objectifs de l'appel à projets

---

L'appel à projets validé par les membres de la Conférence des Financeurs le poursuit les objectifs suivants :

1. Passer des messages de prévention et sensibiliser à l'utilité d'équipement permettant de compenser la dépendance,
2. Maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne (faciliter les gestes de la vie quotidienne), la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne,
3. Faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne,
4. Favoriser, accompagner et sécuriser le maintien ou le retour à domicile.

**Les porteurs de projets sont invités, dans la conception de leur projet, à porter une attention particulière aux territoires ruraux et à la géographie prioritaire de la politique de la ville.**

## Priorités retenues pour 2025

- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour les aidants et actions visant à favoriser la pairaidance sur ce sujet,
- Formation des proches aidants sur les gestes et postures et l'utilisation des aides techniques pour s'occuper de la personne aidée (actions collectives de formation, possibilités d'essais par exemple sur les aides au transfert et de démonstration d'aides techniques...) pour les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap,
- Evaluation, orientation, conseil et accompagnement vers les aides techniques permettant de compenser une déficience sensorielle, pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- Développement de réponses innovantes.



**L'appel à projets  
2025 AIDE AUX  
AIDANTS**

---

## Principes

---



- **Objectif : faire émerger des projets de soutien aux proches aidants qui couvrent**
  - Les aidants de personnes âgées ET/OU les aidants de personnes en situation de handicap y compris les parents d'enfants handicapés;
  - Le spectre global des besoins des aidants : sensibilisation/information, formation, soutien psychosocial, action de prévention santé et bien-être, répit.
- **Financements pluriels :**
  - via les concours alloués par la CNSA et gérés par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
  - Fonds propres des principaux membres de la Conférence des Financeurs : CeA, ARS Grand-Est, MSA, CARSAT Alsace-Moselle, AGIRC ARRCO

## Les objectifs de l'appel à projets



L'appel à projets validé par les membres de la Conférence des Financeurs le poursuit les objectifs suivants :

- **Informé, sensibiliser et former les proches aidants** afin qu'ils se positionnent dans leur situation propre, qu'ils acquièrent des connaissances sur la pathologie ou le handicap de leur proche, qu'ils renforcent leur capacité à agir, qu'ils s'orientent vers les dispositifs adéquats.
- **Développer la pair-aidance (à l'exception des actions faisant déjà l'objet d'un financement en dehors de la Conférence des Financeurs).**
- **Apporter un soutien psychosocial collectif** pour partager les expériences et les ressentis entre proches aidants.
- **Développer des modalités de répit/relayage, notamment innovantes, en direction des proches aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou avec son aidé.** Les actions doivent cibler particulièrement les proches aidants en situation de fragilité en **favorisant l'accès aux actions de prévention** en travaillant sur la levée des freins financiers ou psychosociaux (question de l'acceptation de l'aide par les aidants).
- Mettre en place des **actions collectives de prévention pour soutenir la santé des proches aidants et leur bien-être.**

# Les 5 priorités ouvertes

Type d'action	Exemples de sujets pouvant être traités (non exhaustif)
Information, sensibilisation	La fonction/le rôle d'aidant, les dispositifs d'aide, les droits des aidants, la santé des aidants... Ce sont des moments ponctuels d'information collective sur une thématique généraliste ou spécifique. Les médias utilisés sont variés (conférences, forums, théâtre-forum...).
Soutien	Soutien psychosocial collectif en présentiel (type groupe de parole, qui vise le partage d'expériences et de ressentis entre aidants, encadré par un professionnel formé, de manière à rompre l'isolement, à favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque et à prévenir les risques d'épuisement. Soutien psychosocial ponctuel individuel, pour soutenir l'aidant dans des situations particulières de fragilité, par un professionnel formé. Un accompagnement individuel devra toujours en lien avec un volet collectif ne représenter qu'une part limitée du projet global. Un format distancié peut être proposé. Le financement d'actions de repérage des aidants en situation de grande fragilité et risque imminent de rupture est également possible. -
Formation	Processus pédagogique visant à permettre aux aidants de se positionner dans leur situation (au regard de leur propre expertise de celle des professionnels et des pair-aidants), d'acquérir des connaissances sur les pathologies/maladies/handicap de leur proche, de renforcer leur capacité à agir dans le cadre de leur accompagnement (ex : gestes et postures, éviter/gérer les conflits...) et à s'orienter vers les dispositifs d'aide adéquats. Elles contribuent à la prise de conscience de l'aidant de son rôle et de sa place, ainsi que de la relation aidant-aidé et vise in fine, la prévention des risques d'épuisement et d'isolement social de l'aidant. Ce ne sont pas des formations diplômantes ou qualifiantes. Ces actions peuvent être réalisées en présentiel ou à distance, via par exemple le développement de modules d'e-learning.
Répit / Relayage/Suppléance	Développement et déploiement de solutions notamment expérimentales et innovantes de suppléance dans un tiers lieu ou à domicile pour dégager du temps libre aux aidants. Avec une attention plus particulière pour couvrir les territoires ruraux.
Activités collectives de prévention de la santé des aidants et de leur bien-être	Les thématiques pouvant être abordées sont : l'activité physique, la nutrition, la vitalité cognitive, l'épanouissement personnel/le bien-être, la prévention de la dépression, la sensibilisation à l'adaptation du logement. Les actions peuvent également aborder les aspects d'initiation au numérique pour permettre à l'aidant de conserver des liens avec les structures/personnes ressources qu'il a identifiées. Ces actions doivent résulter d'un repérage en amont pour la constitution du groupe et se faire en articulation avec d'autres offres visant l'information, la formation ou le soutien.

## Modalités d'intervention

---

- Les actions proposées peuvent avoir un caractère collectif (information, sensibilisation, formation, soutien psychologique en groupe) ou individuel (soutien psychologique ponctuel en lien avec un projet de soutien collectif si la situation l'exige, répit/relayage).
- Les actions collectives pourront prendre différentes formes (ateliers, conférences, ...), être ponctuelles ou cycliques, mais devront permettre de soutenir les aidants en atténuant leurs fragilités.
- Le nombre minimum de participants est de :
  - **8 personnes pour les ateliers**
  - **20 personnes pour les conférence-débat**
  - **50 personnes pour les forums**



## Zoom sur les attentes pour 2025

---

- Ces actions doivent impérativement bénéficier directement aux proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap ou au couple aidant/aidé, ainsi **qu'aux jeunes aidants**.
  - Une attention particulière sera accordée aux projets ciblant les jeunes aidants
- Les porteurs de projets devront penser leurs actions en intégrant le maillage du territoire alsacien en plateforme de répit, tant dans le champ des personnes âgées (le Trèfle, les Madeleines, Amaelles) que des personnes en situation de handicap (Au Fil de la Vie, ARSEA).
- Les porteurs devront réfléchir la question de la prise en charge de l'aidé pour que l'aidant puisse participer aux actions qui lui sont proposées (mais en mobilisation en premier lieu les dispositifs de droit commun)

## Zoom sur les attentes pour 2025

---

- Prise en compte plus importante des bilans des projets précédemment soutenus
- Justification de partenariats pour la mise en place des actions → lettres d'engagements/intention obligatoires ( à ajouter à la fin lors du dépôt du projet )
- Frais de communication : spécifiques à l'action, justifiés et proportionnés !



## **Modalités de dépôt des dossiers**



# Dépôt en ligne

- Dépôt des dossiers jusqu'au 13 janvier 2025.
- Dépôt via la plateforme de demande de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace :  
<https://subventions.alsace.eu/>

The screenshot shows the login page of the 'Portail subventions de la Collectivité européenne d'Alsace'. On the left, there is a blue vertical banner with the 'ALSACE Collectivité européenne' logo and the text 'Espace Usagers'. The main content area is white and features a 'Bienvenue' message, a 'Connexion' section with a 'S'identifier avec FranceConnect' button, and a 'Connexion' form with fields for email (anne-laure.hanf) and password. There are also links for 'Récupérer mes informations de connexion' and 'Créer un compte'.

The screenshot shows the 'Présentation du projet' form, which is part of a 5-step process: 1. Préambule, 2. Critères d'éligibilité, 3. Votre structure, 4. Votre dossier, 5. Récapitulatif. The form is titled 'Appels à projets prévention de la perte d'autonomie (Conférence des financeurs d'Alsace 2022) : Présentation du projet'. It includes a progress bar at the top and navigation buttons for 'Précédent' and 'Suivant'. The form fields are as follows:

- Aperçu de l'image:** 'Veuillez saisir les informations relatives à votre projet'. Field: 'Intitulé du projet \*' with a note 'Merci d'indiquer le titre de votre projet.'
- Porteur du projet:**
  - Contact pour le projet:** Fields for 'Nom \*', 'Prénom \*', 'Fonction \*', 'Adresse mail \*' (example: nom@domaine.com), and 'Téléphone \*' (format: 00 00 00 00 00).
  - Choix du dispositif:** 'Choix du type de projet \*' with a dropdown menu and a note 'Choisissez le dispositif dans lequel vous déposez votre projet'.
  - Expérience du porteur de projet:** 'Date de création de la structure \*' with a calendar icon.
  - Soutien financier de la Conférence des Financeurs:** 'Votre structure a-t-elle déjà bénéficié d'un soutien financier de la Conférence des Financeurs ? \*' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'.
- Le projet:** A text area for 'Analyse des besoins/Éléments de contexte \*' with a placeholder '(besoins identifiés, demandes, plus-value du projet par rapport à l'état existant...)'. A note below says 'Préciser également s'il y a une implication des bénéficiaires dans la conception du projet.'
- Descriptif du projet:** 'Y a-t-il eu l'implication des bénéficiaires dans la conception du projet ? \*' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'. Below is a 'Descriptif du projet \*' field with an example: 'Exemple : Mise en place de 2 cycles de 10 ateliers de gym sur chaise. Les thématiques sont les suivantes : Atelier 1 : apports théoriques, Atelier 2 à 9 : pratique de la gym sur chaise etc.'

## Réunions d'informations porteurs de projets

Dispositif	Date	Heure	Lien visio
Domicile	26/11/2024	<b>14h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Domicile	10/12/2024	<b>14h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Aide aux aidants	02/12/2024	<b>9h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Aide aux aidants	12/12/2024	<b>9h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Etablissements	02/12/2024	<b>14h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Etablissements	12/12/2024	<b>14h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Aides techniques	26/11/2024	<b>9h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>
Aides techniques	10/12/2024	<b>9h30</b>	<a href="#">Rejoignez la réunion maintenant</a>

## Accompagnement des porteurs de projets

---

- Possibilité de solliciter des entretiens individuels par rapport à un projet spécifique : contacter le secrétariat de la Conférence des Financeurs par mail : [conference.financeurs@alsace.eu](mailto:conference.financeurs@alsace.eu)
- Rappel des ressources méthodologiques disponibles : espace pro du portail de l'interrégime « pour bien vieillir » : guides, référentiels, conseils pour monter et évaluer une action de prévention de la perte d'autonomie thématique par thématique : <https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles>

# Coordonnées du Secrétariat de la Conférence des Financeurs

- Adresse mail générique : [conference.financeurs@alsace.eu](mailto:conference.financeurs@alsace.eu)
- Cheffe de projets Aide aux aidants : Patricia ELBASSIL – [patricia.elbassil@alsace.eu](mailto:patricia.elbassil@alsace.eu)  
06 46 58 66 30
- Cheffe de projets Conférence des Financeurs : Justine FAVE – [justine.fave@alsace.eu](mailto:justine.fave@alsace.eu) -  
06 14 89 73 48
- Instructeurs administratifs :
  - ✓ Estelle GAUDEL – [estelle.gaudel@alsace.eu](mailto:estelle.gaudel@alsace.eu) 03 89 30 67 83
  - ✓ Raphaëlle BUCK – [raphaelle.buck@alsace.eu](mailto:raphaelle.buck@alsace.eu) 03 89 30 66 36
- Responsable du service : Carole MOCHEL-WIRTH - [carole.mochel@alsace.eu](mailto:carole.mochel@alsace.eu)  
03 89 30 63 03



**Merci pour votre attention**